

**Conseil scientifique - Formation restreinte**  
**Mardi 21 avril 2026, 14h45-16h45**  
**Compte rendu**

**Présents** : Soraya Amrani Mekki, Jérôme Aust, Stéphanie Balme, Carlo Barone, Julia Cagé, Pierre Cahuc, Alain Chatriot, Hélène Combes, Sophie Dubuisson-Quellier, Mathieu Fulla, Emiliano Grossman, Florence Haegel, Émeric Henry, Julie Klein, Kevin Mellet, Sylvain Parasie, Vincent Forray, Giacomo Parrinello, Guillaume Piketty, Xavier Ragot, Paul-André Rosental, Anne-Solenne de Roux, Lou Safra, Réjane Sénac, Luis Vassy, Dina Waked.

**Absents ou excusés** : Kevin Arceneaux, Jean d'Aspremont, Beatriz Botero Arcila, Paul Bouscasse, Magda Boutros, Sylvain Brunier, Florence Faucher, Marion Fontaine, Olivier Godechot, Anne Revillard, Francesco Saraceno, Guillaume Tusseau

**Assistent à la réunion** : Bénédicte Barbé, Antonin Schiera.

---

**1/ Validation du compte rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 24 février 2026 et le 31 mars 2026**

La validation du compte rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 24 février 2026 et le 31 mars 2026 est repoussée à une séance ultérieure.

**2/ Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* de Mathilde Émeriau (médialab)**

Réjane Sénac rappelle que Mathilde Émeriau est *assistant professor* en science politique au medialab depuis juillet 2023. Le comité s'est appuyé, conformément aux usages, sur deux avis externes, et était composé de membres de rang A en interne, avec aussi un membre de rang A en externe. Il en est ressorti un avis très positif sur la trajectoire qu'elle emprunte depuis son recrutement. Mathilde Émeriau satisfait pleinement aux critères d'évaluation en matière de publications académiques, d'enseignement et de contribution à la vie de l'établissement. Elle est une chercheuse

très reconnue dans son champ d'analyse des discriminations, de l'intégration des immigrés et de la ségrégation sociale. Le comité a salué son implication et la qualité de ses travaux, qui l'encourage à poursuivre avec sérénité. Les rapports externes convergent sur sa trajectoire positive et prometteuse, reposant sur une sophistication méthodologique, la collecte de nouvelles données et des publications dans des revues prestigieuses. Concernant les activités de recherche, Mathilde Émeriau est très active en matière de levée de financements. Elle a publié depuis sa thèse en 2019 trois articles dans une des revues majeures de la discipline, *American Journal of Political Science*, dont deux depuis son recrutement à Sciences Po en 2023. Elle a par ailleurs publié un chapitre d'ouvrage en 2024 et elle a deux articles en cours d'évaluation, pour lesquels elle vise une publication dans une revue majeure. Mathilde Émeriau est intégrée à plusieurs collectifs de recherche, dont un basé à l'université de Stanford. Au niveau du service d'enseignement, elle a répondu aux besoins du département, en enseignant en campus au niveau du *bachelor*, notamment au campus de Dijon. Sylvain Parasie a pu attester de son intégration au médialab, où elle est co-responsable du séminaire de recherche du laboratoire et élue au conseil de laboratoire. Elle représente le médialab au conseil scientifique d'AxPo, est membre du comité scientifique de la conférence internationale du médialab sur les IA génératives dans les sciences sociales en 2025.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le passage en deuxième partie de tenure de Mathilde Émeriau.

### 3/ Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* d'Alex Kindel (médialab)

Kevin Mellet mentionne tout d'abord que le département de sociologie a eu à gérer cette année trois *tenures* et deux *mid-tenures*. Le département a su se mobiliser activement pour réaliser ses évaluations, grâce au travail du comité de *tenure*, à l'accompagnement apporté par Bénédicte Barbé, et aux 19 collègues extérieurs, tous dans des universités étrangères, qui ont réalisé des évaluations *pro bono* dans ce cadre.

Il présente Alex Kindel, qui est *assistant professor* au médialab depuis septembre 2023, recruté immédiatement après avoir obtenu un doctorat de sociologie à l'université de Princeton. Le comité a émis un avis extrêmement favorable sur la poursuite de sa *tenure*, dans la lignée des recommandations des deux avis externes sur son dossier. Concernant les activités scientifiques, le profil de recherche d'Alex Kindel est caractérisé par un haut degré d'originalité, croisant des approches de sciences sociales computationnelles et d'histoire de la mesure. Ses travaux sur la *constructed validity* (validité construite) font le pont entre recherche historique et innovation méthodologique de pointe, en mobilisant des techniques computationnelles avancées appliquées à des corpus textuels à grande échelle. Il compte en matière de publications huit articles publiés et deux manuscrits achevés en cours d'évaluation. Plusieurs articles ont été publiés dans des revues internationales de premier rang, telles que *PNAS*, *Theory and Society*, *The British Journal for the History of Science* et *Socius*, ce qui

témoigne d'un positionnement dans des revues à fort impact. Le candidat a su faire preuve d'une ambition très claire, en postulant à des financements compétitifs, tels qu'une bourse Google Research Scholar, qu'il n'a pas obtenue, un financement auprès de l'INRIA, qu'il a obtenu, et un ERC Starting Grant en cours d'évaluation. Concernant l'enseignement, depuis son arrivée à Sciences Po, Alex Kindel a beaucoup enseigné, en particulier des cours de méthodologie et des cours sur les liens entre intelligence artificielle et société. Son bilan en matière d'encadrement, en particulier de masters, est conséquent. Les évaluations de ses cours le décrivent comme très compétent, captivant et à l'écoute des besoins des étudiants. Pour ce qui est de l'engagement au sein de l'université et de la profession, Alex Kindel s'est impliqué de façon très claire : il dirige le programme doctoral du médialab et organise avec Mathilde Émeriau son séminaire, il siège au conseil de laboratoire et participe régulièrement à des jurys et à des comités de sélection. Le comité a noté que la diffusion des travaux d'Alex Kindel n'était pas encore très développée, mais que c'était une chose vouée à se produire de manière naturelle, vu les bases qu'il a déjà posées. Le comité souligne que le candidat présente un profil très solide, cohérent, alliant profondeur théorique, innovation méthodologique et portée interdisciplinaire.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le passage en deuxième partie de tenure d'Alex Kindel.

#### **4/ Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* de Magda Boutros (CRIS)**

Kevin Mellet aborde la présentation du dossier de Magda Boutros, *assistant professor* au CRIS depuis septembre 2023. Elle était précédemment *assistant professor* en sociologie à l'université de Washington après avoir obtenu un doctorat de sociologie à l'université de Northwestern en 2020. Comme pour le dossier d'Alex Kindel, le comité de *tenure* et de *mid-tenure* a émis à l'unanimité un avis extrêmement favorable concernant la poursuite du processus de *tenure* de Magda Boutros à Sciences Po. Le comité est en phase avec les évaluations des deux collègues externes, en poste dans des universités nord-américaines. Les évaluateurs et le comité ont souligné, pour les activités scientifiques, que les contributions de Magda Boutros se distinguent par leur grande qualité, sa capacité à explorer des sources de données difficiles d'accès, à publier dans des revues de premier plan, reconnues internationalement, et mettent en avant la publication à venir en 2026 aux presses universitaires de Stanford d'un ouvrage issu de ses recherches. Ils ont également mis en avant la qualité des revues dans lesquelles elle a publié : *Law & Society Review*, *Social Problems*, *Theoretical Criminology* ou *Déviance et Société*. En parallèle à ces publications, Mme Boutros a développé de solides réseaux de recherche aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France, ce qui se traduit par des invitations régulières dans des institutions réputées et une reconnaissance internationale importante. Concernant la formation, le comité et les évaluateurs indiquent que son parcours se distingue par son excellence. Ses évaluations sont toutes excellentes, avec un très grand niveau de satisfaction des

étudiants à l'égard de ses cours. Magda Boutros a enseigné entre autres pour le collège universitaire des cours fondamentaux de sociologie en campus, ce qui satisfait pleinement aux attentes du département. Évaluateurs et comité estiment que ses contributions vont au-delà de la recherche et de l'enseignement, constatant qu'elle rend des services importants à son département, à l'université et à la communauté universitaire en général. Kevin Mellet a pu ainsi apprécier, à l'échelle du département, son implication au sein d'un groupe de travail en charge d'accompagner le suivi de la réforme du collège pour le département. On peut également souligner au niveau du transfert et de la diffusion que les travaux et les recherches de Magda Boutros ont fait l'objet d'une couverture médiatique importante. Le comité a, pour finir, souligné la productivité de Magda Boutros, sa cohérence intellectuelle, le programme de recherche très clair qu'elle poursuit, en parallèle à sa capacité à mener des enquêtes approfondies dans des domaines difficiles d'accès. Ces travaux ont de fait déjà un impact important sur des politiques publiques et sur des instances décisionnelles.

Stéphanie Balme pointe que Magda Boutros est de plus particulièrement avancée sur le sujet de la protection des sources pour les chercheurs.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le passage en deuxième partie de tenure de Magda Boutros.

## **5/ Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* de Rebecca Mignot-Mahdavi (École de droit)**

Soraya Amrani Mekki fait état d'un avis très favorable à l'unanimité de l'assemblée académique de l'École de droit concernant la *mid-tenure* de Rebecca Mignot-Mahdavi. Elle a une production scientifique à la fois très dense et constante. Elle a publié sa thèse et un autre ouvrage de fond, plus des chapitres d'ouvrage et de nombreux articles. Les rapporteurs ont souligné la pertinence et le caractère innovant de ses productions. Elle travaille sur les drones et les questions de sécurité liées, sur les nouvelles technologies et la manière dont elles permettent de construire ou de concevoir une nouvelle normativité juridique internationale. Ses travaux sont reconnus et utilisés dans des groupes de travail aux Nations unies pour former des praticiens. Les rapporteurs soulignent aussi la qualité de sa production, sa grande accessibilité et le fait qu'elle peut parler à des publics extrêmement divers. Elle est rédactrice en chef du *Leiden Journal of International Law*, coordinatrice d'un groupe de travail sur les nouvelles technologies à la Société européenne de droit international, ce qui montre qu'elle dispose d'un réseau international bien implanté.

En matière d'enseignement, Rebecca Mignot-Mahdavi enseigne à la formation académique commune, dans des séminaires, au besoin en anglais, etc. Elle a de très bonnes évaluations. Le rapport note qu'elle arrive parfaitement à allier théorie, pratique et enseignement. Elle est de plus très bien intégrée à l'École de droit, elle a réussi à obtenir des projets de recherche très bien financés, dont un avec Séverine

Dusollier d'un montant de près de 2 M€. Elle satisfait pleinement à tous les critères. Sur le plan de la valorisation de la recherche, elle a ainsi donné des entretiens à France 24 ou France Culture.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le passage en deuxième partie de tenure de Rebecca Mignot-Mahdavi.

#### **6/ Avis sur le passage en deuxième partie de tenure de Paul Bouscasse (département d'économie)**

Émeric Henry explique que Paul Bouscasse a rejoint le département d'économie en septembre 2023 après une thèse à Columbia et un post-doc à Cambridge. Ses recherches se situent au croisement de la macroéconomie, de l'économie monétaire, avec de plus une dimension d'économie historique qui imprègne plusieurs de ses travaux. En matière de recherche, il compte déjà une publication avec des co-auteurs dans le *Quarterly Journal of Economics*, qui remonte à l'époque de sa thèse. Il compte depuis deux articles en cours de révision pour des revues de premier plan : "Monetary-fiscal Interactions in the United States" pour *American Economic Journal: Macroeconomics*, et un autre article qui traite d'histoire économique, portant sur les effets d'évaluation dans les années 30 et les échanges internationaux pour la *Review of Economic Studies*. Il a par ailleurs deux projets en cours, déjà très avancés, avec des papiers présentés, sur les effets des politiques monétaires pendant la Deuxième Guerre mondiale et sur les anticipations en matière d'imposition. Les évaluateurs ont relevé un environnement de recherche très encourageant, autour de plusieurs travaux soumis ou en cours et une très belle perspective. En matière d'enseignement, Paul Bouscasse a enseigné au niveau du master et de l'École de la recherche, en donnant grande satisfaction. Sa reconnaissance externe comporte un statut de Research Fellow at the CEPR et de Fellow of the Kiel Institute. En termes d'investissement collectif, au niveau du département et de Sciences Po en général, il est membre du Conseil scientifique et a organisé de nombreux séminaires au sein du département. Il y a donc unanimité pour constater qu'à ce stade de la *mid-tenure* Paul Bouscasse présente un profil très satisfaisant et constitue un atout pour le département d'économie

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le passage en deuxième partie de tenure de Paul Bouscasse.

#### **7/ Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* d'Antoine Ferey (département d'économie)**

Pierre Cahuc explique qu'Antoine Ferey, après avoir passé sa thèse au CREST, était *assistant professor* au LMU de Munich et a rejoint Sciences Po en septembre 2023 en tant qu'*assistant professor*. Sa recherche porte sur l'économie publique, la taxation et le rapport entre les politiques redistributives et les politiques assurantielles. Il témoigne d'un parcours déjà très bon en matière de recherche, avec un article publié dans l'*American Economic Review*, et deux autres dans le *Journal of the European Economic Association* et dans le *Journal of Public Economics*, la principale revue d'économie publique. Il poursuit ses recherches sur l'économie publique et la taxation avec un nouvel article qui sera bientôt soumis à l'*American Economic Review*.

Concernant son activité d'enseignement, Antoine Ferey assure un grand cours d'économie publique à l'École des affaires publiques (en collaboration avec Pierre Cahuc. Il donne aussi des cours en *undergraduate*. Sur ses activités au sein du département, il s'est révélé très actif, ayant notamment été en charge du placement des doctorants, et il a fait preuve de dynamisme, étant extrêmement apprécié dans cette fonction. Il bénéficie aussi d'une très grande visibilité internationale, ayant ainsi été invité à Harvard pour donner un cours d'économie publique en remplacement d'un professeur en congé sabbatique. Le département a considéré qu'il était sur une très bonne trajectoire et a estimé à l'unanimité qu'Antoine Ferey peut poursuivre sa tenure à Sciences Po.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le passage en deuxième partie de tenure d'Antoine Ferey.

## **8/ Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* de Claire Montialoux (département d'économie)**

Julia Cagé note que Claire Montialoux, après avoir été *assistant professor* à la Goldman School of Public Policy de l'université de Berkeley, a rejoint Sciences Po en 2023. À l'instar d'Antoine Ferey, elle s'est révélée extrêmement active pour toutes les facettes du département : recherche, organisation de séminaires, encadrement de doctorants. En matière de recherche, elle a déjà publié un article dans une revue *top five* en économie, le *Quarterly Journal of Economics*, et elle compte aussi une publication dans une des meilleures revues généralistes, la *Review of Economics and Statistics*. Ses travaux s'articulent autour de deux axes : la dynamique des inégalités raciales, avec le rôle des politiques générales du marché du travail, et un examen de la façon dont les institutions du marché du travail et les politiques éducatives influencent les inégalités. D'autres recherches en cours devraient également être prochainement publiées dans les meilleures revues en économie, avec notamment deux *NBER working papers* qui sont actuellement soumis à des revues de premier rang. Claire Montialoux s'illustre par sa grande productivité et ses travaux d'une très grande originalité. Cela l'amène d'ailleurs à être régulièrement invitée à donner des séminaires dans les meilleures universités dans le monde, en plus de visiter chaque été l'université de Berkeley et de présenter régulièrement ses articles dans des conférences prestigieuses. Au niveau du

département, elle est partie prenante de plusieurs comités de thèse, elle organise des séminaires comme celui en économie appliquée dont elle est en partie la créatrice. En matière d'enseignement, elle est là encore très active, dans plusieurs programmes et à différents niveaux, avec en particulier un cours en formation académique commune au niveau master sur l'économie de la discrimination, reprenant même, en raison de la disparition de Ghazala Azmat, toute une partie qui ne relevait pas forcément de son champ de recherche. Elle enseigne par ailleurs à l'École des affaires publiques sur les inégalités sur le marché du travail et les discriminations, en plus de cours sur les statistiques pour l'évaluation des politiques publiques ou en master d'économie. Ses évaluations sont extrêmement positives, entre 85 et 88 %, à l'exception d'un cours où elles sont de 100 %. L'avis du département sur sa *mid-tenure* a donc été unanimement positif.

Luis Vassy, à l'issue des différentes présentations, propose de travailler à mettre sur pied une modalité pour exprimer de manière objective les performances des collègues en matière d'enseignement. Il propose qu'Anne-Solenne de Roux prenne contact avec la faculté permanente pour réfléchir à une manière normée de présenter les choses, afin de permettre de juger tout le monde au même étiage, pour des raisons d'équité.

Florence Haegel estime qu'il serait dans cette perspective souhaitable que la Direction précise ce que serait une bonne évaluation.

En l'absence d'autres interventions, elle propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le passage en deuxième partie de tenure de Claire Montialoux.

**9/ Avis sur la modification de la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en histoire de l'art, profil Histoire politique de l'art à l'époque contemporaine, XIX<sup>ème</sup> – XXI<sup>ème</sup> siècle**

**10/ Avis sur la modification de la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en histoire, profil Histoire politique de l'Europe depuis 1945**

Guillaume Piketty procède à une présentation groupée de ces deux points

Pour le comité de sélection (COS) Histoire politique de l'art, Androula Michael serait remplacée par Anne Lafont, directrice d'études à l'EHESS et historienne de l'art. Et pour le COS Histoire politique de l'Europe, Stéphane Michonneau (Paris Est – Créteil) et Colin Hay (CEE) ne pouvant assister à la réunion du 26 mai, ils se sont tous les deux retirés du comité de sélection, qui passerait à huit membres. Et il est proposé au Conseil de valider ces modifications.

Luis Vassy rappelle que la Direction est en train de finaliser un vadémécum sur la procédure à suivre pour les nominations, fondé sur ce que stipule le Code de l'éducation pour une université. Il note donc qu'il est d'accord avec la modification

proposée pour les deux COS, car dans une université c'est bien au président qu'il incombe de présenter les COS et que, pour Sciences Po, c'est donc le Directeur qui a cette charge. Il transmettra donc les COS. Il signale que la composition d'un COS s'avère devoir répondre à des règles extrêmement strictes, devant par exemple comporter au moins 40 % de personnalités de la discipline. Cependant le vote du Conseil sur la composition du COS n'est pas qu'un simple avis consultatif. S'il est du ressort du Directeur de présenter ou pas la fiche, c'est que ses prérogatives sont plutôt de nature administratives et financières, afin d'éviter par exemple une multiplication des COS, qui poserait un problème budgétaire évident. Il s'agit donc essentiellement de s'assurer que l'on ne soumet à l'avis du Conseil des postes que l'on sera en mesure de pourvoir. Lorsqu'un COS s'est réuni et a classé les candidats, il devient en effet difficile, ne serait-ce que pour des raisons de réputation, de ne pas les recruter, et le processus tend donc à avoir un côté automatique, sans qu'il y ait de lien fait entre les recrutements et les ressources dont dispose l'institution. Le Conseil scientifique, en votant sur le fait d'adopter ou pas un COS, exerce bien un contrôle académique. Mais la question de la présentation, même si elle peut sembler formelle, a de son côté une importance, pour réconcilier les ressources et la vie intellectuelle de l'institution.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer aux votes à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la modification de la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en histoire de l'art, profil Histoire politique de l'art à l'époque contemporaine, XIX<sup>ème</sup> – XXI<sup>ème</sup> siècle.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la modification de la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en histoire, profil Histoire politique de l'Europe depuis 1945.

## **11/ Avis sur les candidatures retenues pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2026**

Florence Haegel indique que l'ensemble des documents ont été mis à disposition des membres du Conseil.

En l'absence de questions, elle propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés les candidatures retenues pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2026.

## 12/ Questions diverses

Stéphanie Balme aborde le sujet de la mobilisation des salariés sur la suppression éventuelle de la prime, souhaitant savoir vers quelle instance s'adresser pour en traiter. Les membres du Conseil sont en effet, en plus d'être des académiques, des managers, qui s'occupent d'équipes. Pour ces équipes avec lesquelles ils travaillent au quotidien, les primes sont importantes, et il s'agit de trouver un endroit où l'on pourrait en discuter de façon sereine.

Luis Vassy indique que c'est la directrice des ressources humaines qui a la charge de la négociation et qu'elle peut être contactée pour répondre aux questions. Dans le cas évoqué, la négociation annuelle obligatoire est toujours en cours, avec une prochaine réunion qui doit avoir lieu le 24 avril. L'employeur n'est pas autorisé à communiquer des informations sur cette négociation en cours, ce qui constituerait un délit d'entrave, passible de poursuites pénales, même si le partage à l'initiative des syndicats, lui aussi théoriquement illégal, est de son côté communément toléré. Luis Vassy précise que les orientations budgétaires ont été discutées dans les instances prévues pour cela, notamment le Conseil de l'Institut et le Conseil d'administration. Ces deux conseils ont validé à une très large majorité le projet présenté par Luis Vassy, reposant sur trois axes principaux :

- Maîtrise de la masse salariale (hausse plafonnée à 1,5 % par an) ;
- Maîtrise des frais de scolarité (hausse de 1,25 % par an) ;
- Poursuite du recrutement d'académiques, pour continuer à faire croître la faculté permanente.

Or, toute remise en question d'un de ces paramètres affecte forcément l'un des deux autres. En outre, une convention collective est en place, que beaucoup de membres de la faculté permanente souhaitent qu'elle soit dénoncée, ainsi qu'ils l'ont ouvertement dit à Luis Vassy, et ce afin de dégager des ressources et permettre de recruter davantage d'académiques. Cette convention collective est en fait extrêmement favorable pour le personnel de Sciences Po, n'ayant pratiquement aucun équivalent en France (1,5 % d'augmentation obligatoire par an, jusqu'à 1,5 % d'augmentation au mérite, primes au mérite, 46 jours de congés par an, plus d'autres en tant que manager, etc.), et elle est donc très coûteuse. Luis Vassy, dans une logique de conciliation, a répété depuis son arrivée qu'il n'avait aucune intention de dénoncer cette convention collective. Cela ne veut cependant pas dire que tous ses termes doivent s'appliquer dans les limites prévues, une hausse de 3 % de la masse salariale étant ainsi intenable pour l'établissement. Les projections montrent d'ailleurs qu'elle se traduirait par l'étranglement de Sciences Po si l'on ne fait pas exploser dans le même temps les frais de scolarité. Dans les dernières années, l'augmentation de la masse salariale de 6 à 10 % par an avait en effet été financée par une explosion de ces frais. Luis Vassy s'est engagé au moment de son élection à ne pas faire augmenter les frais de scolarité. Comme il continue à faire augmenter la taille de la faculté permanente, il doit donc surveiller la masse salariale. Il relève qu'en dehors de Sciences Po, vu la situation économique que traverse la France, c'est pour le moins un luxe que de se révolter à l'idée de n'avoir que 1,5 % d'augmentation de salaire pour tout le monde. Et il signale qu'un point de discussion porte sur une compensation de la baisse du pourcentage

d'augmentation au mérite par une revalorisation de l'enveloppe au mérite, qui devrait être plus favorable aux petits salaires. La situation est en fait plus complexe que la présentation qui en a été faite, mais Luis Vassy insiste sur le fait que la Direction n'a pas le droit de commenter l'avancée de la négociation et de donner des détails tant qu'elle est en cours.

Luis Vassy considère qu'il y a eu une transition depuis un système où l'on était habitué à 3 % d'augmentation au minimum tous les ans, en plus de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, ce qui représentait un total de 4 ou 4,5 %, avec en parallèle une hausse des effectifs. Lorsqu'à l'automne dernier il avait présenté le budget 2026, tout le monde avait alors compris les conséquences d'un tel budget, destiné à contenir la hausse de la masse salariale et non de la réduire. La négociation en cours avec les syndicats se déroule en fait de manière apaisée, avec des offres de part et d'autre. Mais si tout le monde adoptait une attitude où obtenir moins de 100 % de ce qui est possible est perçu comme une marque d'autoritarisme de la part de la Direction, la situation serait intenable sur le plan collectif, parce que les différents groupes qui composent l'institution ont des injonctions contradictoires.

Luis Vassy renvoie à la question des ressources. La subvention de l'État n'augmentera certainement pas, vu la situation des finances publiques. Il rappelle qu'Arancha González, lorsqu'elle était candidate à la direction de Sciences Po, proposait dans son programme la dénonciation de la convention collective, ce que plusieurs membres du Conseil scientifique ont d'ailleurs considéré comme l'option la plus raisonnable pour éviter l'étouffement économique. Si jamais un tel scénario devait avoir lieu, lorsque les négociations pour une nouvelle convention partiraient de zéro, cela aurait au moins le mérite de faire comprendre à quel point la convention existante est particulièrement favorable aux collaborateurs, y compris dans son application au minimum du texte.

Hélène Combes revient sur la pétition sur l'évacuation de l'amphi Boutmy, qui recueille déjà plus de 125 signatures de membres de la faculté permanente, et qui a été l'objet d'allusions depuis le début de la séance. Plusieurs éléments sont soulevés dans ce texte, et elle estime qu'il serait intéressant dans le cadre du Conseil scientifique de revenir sur le fait que la Direction n'ait pas sollicité la faculté permanente pour un dialogue avec les étudiants, que ses membres connaissent pourtant bien. C'est un des éléments qui soulève un fort malaise au sein de la faculté.

Dina Waked se joint à Hélène Combes pour évoquer l'importance de prévenir de nouvelles situations semblables. Elle juge indispensable d'impliquer la faculté permanente, au travers par exemple du Conseil scientifique, et de promouvoir le dialogue avec les doyens ou les directeurs de centre pour tenter de désamorcer des situations difficiles. Les doyens ont d'ailleurs convenu de proposer une manière de participer, il peut y avoir d'autres moyens pour impliquer la faculté permanente pour éviter d'en arriver à une telle situation, pour laquelle le choix de faire intervenir la police n'a pu qu'être une décision lourde.

Luis Vassy estime nécessaire pour répondre à ces deux interventions de revenir sur le texte de la pétition, même si le moindre commentaire sur un texte de sa part peut donner lieu à des accusations d'autoritarisme et à des injonctions sur son propre

caractère même si elles ne s'appuient pas vraiment sur des éléments factuels. Le point problématique du texte est qu'il contient des éléments factuellement faux, qui remettent en cause le travail mené par Kate Vivian et les personnels administratifs chargés du sujet. Il impute en premier lieu à la Direction l'absence de dialogue. Or, comme cela a été expliqué en DU/DD et peut être vérifié dans le RetEx minute par minute de Kate Vivian, la directrice de la vie étudiante a été confrontée quelques minutes après le début de l'occupation à un premier vote dans l'amphi par un groupe extrêmement agressif, dont tous les membres étaient masqués, qui a décidé qu'il n'y aurait pas de dialogue avec l'administration et qui lui a demandé de quitter la salle. Luis Vassy était alors en déplacement et n'était donc pas en mesure de gérer en direct. Le premier paragraphe de la pétition est donc un mensonge, ce qui devrait être particulièrement un problème pour une communauté scientifique. Un deuxième élément est que des organisations étudiantes ont fait des communiqués qui, sans approuver l'intervention des forces de l'ordre, regrettent ou condamnent l'occupation de l'amphi. On ne trouve rien de tel dans la pétition, qui semble même la soutenir, en affirmant que « les mobilisations font partie de la formation des étudiants ». Même si cela peut être lu comme portant sur la mobilisation et non sur l'occupation, le reste du texte constitue une réaction à l'occupation et serait donc perçu à l'extérieur comme un soutien des signataires à l'occupation de l'amphi. Le troisième point, sous-jacent, est l'idée qu'il n'y aurait pas de liberté d'expression à Sciences Po, même si personne n'est en mesure de donner d'exemple de limitation de cette liberté. La liberté d'expression fait l'objet de garanties, qui font même que Sciences Po octroie à Solidaires, le syndicat qui organise les occupations, des salles pour leurs AG, au cours desquelles ils décident de ces occupations. Le reproche est donc complètement faux, et Luis Vassy estime donc qu'il est compliqué d'avoir un débat rationnel sur la base d'un texte qui, en plus de comporter des mises en cause personnelles le concernant, contient autant d'éléments faux, qu'il qualifie de tissu de mensonges et qui a pourtant été signé par un tiers de la faculté permanente. Il conclut donc ses propos sur le contexte en jugeant curieux que l'on ait produit un texte pareil.

Il y a ensuite la question des prérogatives d'ordre public, qui avaient déjà été évoquées à l'occasion de la venue de Rima Hassan en novembre 2024. Il est bien sûr possible de discuter de leur exercice, mais ces prérogatives sont entre les mains du Directeur et sont à relier à sa responsabilité pénale en cas d'incident. Lorsque l'on exprime un jugement sur les décisions qui ont été prises, il faut donc avoir conscience de ce point, pour ne pas faire preuve de légèreté. Ici, Luis Vassy avait clairement indiqué qu'il n'y aurait pas d'occupation de Sciences Po, parce que cela constitue une entrave à la liberté des autres étudiants.

Il y a eu d'autres situations où la Direction avait choisi de laisser l'occupation se poursuivre jusqu'à la tombée de la nuit, en demandant aux occupants de sortir à l'occasion de la fermeture des salles, et en les forçant à sortir s'ils refusaient toujours. Mais dans le cas présent, il y a eu en même temps que l'occupation de l'amphi Boutmy des appels au rassemblement rue Saint-Guillaume relayés par des députés LFI comme Thomas Portes, avec 150 000 vues en l'espace de quelques minutes, ce qui présentait le risque que le site de Saint-Guillaume, où il y avait une trentaine de cours, et l'amphi Boutmy soient bloqués, affectant des centaines d'étudiants. Avec la perspective du

blocage de la rue et de l'accès au jardin, il y avait le danger d'un mouvement de foule, dont le Directeur aurait été alors pénalement responsable. Il lui a donc fallu prendre une décision dans l'urgence, dans le cadre de la pondération d'un risque, et il est difficile de partager ce type de décision, et impossible de partager toute décision où il n'y a qu'un seul responsable pour finir. Il explique qu'il n'a pas fait ce choix de gaité de cœur, mais il ne pouvait pas laisser l'institution prise en tenaille entre une rue Saint-Guillaume bloquée par des manifestants et un amphi Boutmy bloqué : le risque physique était trop important. C'est pour cela qu'il y a eu une évacuation immédiate du bâtiment, la situation étant dangereuse et la première responsabilité du Directeur devant aller au risque physique pour les étudiants.

Comment faire pour éviter d'en arriver là est une question assurément pertinente, mais une fois que l'occupation est lancée, la seule considération qui doit peser sur le Directeur est la sécurité, ce qui est son obligation légale. Il rappelle par ailleurs que l'intervention de la police n'est pas du tout, contrairement à ce qui est affirmé, un recours systématique. Ainsi en 2025, il avait laissé le campus du Havre bloqué pendant une dizaine de jours.

Luis Vassy déclare que ce n'est pas du tout son souhait que de faire intervenir la police, et il se réjouit quand il n'y a pas d'événement qui puisse y conduire. Mais il considère qu'à côté des nombreux étudiants qui soutiennent la cause palestinienne dans une autre logique, il y a un groupe qui souhaite apporter le désordre à Sciences Po pour obtenir de l'écho médiatique. Luis Vassy ne réduit évidemment pas l'ensemble du mouvement ou des étudiants à ces personnes, mais le groupe qui occupait l'amphi Boutmy est dans une logique extrêmement radicale, et s'inscrit dans une démarche nationale réfléchie à l'avance, visant à perturber Sciences Po.

Il tient enfin à signaler que la présidence de la Sorbonne a pris exactement les mêmes décisions que lui, au même moment, étant parvenue aux mêmes conclusions, sans qu'il y ait eu apparemment de contestation ensuite là-bas. La différence qui semble toucher Sciences Po est que la Direction, a priori, a tort et qu'elle doit démontrer qu'elle a raison. Et dans le même temps, un étudiant radical au visage masqué qui occupe l'amphi Boutmy semble avoir raison, y compris quand il exclut tout dialogue. Il semble une nouvelle fois difficile d'engager le débat sur l'évacuation de l'amphi sur de telles bases. Luis Vassy se dit toutefois prêt à discuter de toute solution pour éviter le recours à la police, mais rappelle les précédents de l'occupation pendant dix jours du Havre et du *town hall* à la demande des étudiants. On ne peut donc pas dire que l'on n'a rien tenté d'autre. La France est un pays démocratique, la liberté d'expression y est pleinement garantie. Mais occuper un lieu ne relève pas de la liberté d'expression. Et quand la situation devient dangereuse, comme c'était le cas le 14 avril, Luis Vassy doit alors utiliser ses prérogatives pour s'assurer de la sécurité de tous.

Florence Haegel note que le texte de la pétition dont elle a eu connaissance ne met pas en cause la liberté d'expression au sein de l'établissement.

Hélène Combes insiste sur la nécessité d'essayer de rétablir le dialogue entre les membres de la faculté permanente et la Direction autour de ces questions. Luis Vassy lui a répondu principalement sur la pétition, dont elle n'est pourtant pas signataire.

Les membres de la faculté permanente connaissent au quotidien les étudiants qui se mobilisent, parce qu'ils les retrouvent dans leurs cours, et pourraient constituer un relais. Il lui semble donc important de s'appuyer sur la faculté permanente pour nouer le dialogue avec eux. Le succès que rencontre la pétition traduit par ailleurs une forme de mal-être de la faculté permanente. Enfin, elle renvoie aux multiples articles de recherche sur les mouvements sociaux qui traitent des effets de la répression sur les mobilisations, en particulier en matière de radicalisation. Il serait donc pertinent, collectivement, de tirer parti des connaissances que Sciences Po a sur ces questions.

Luis Vassy se dit d'accord avec les deux points évoqués par Hélène Combes et constate que c'est la première fois qu'il reçoit concrètement une offre pour l'aider. Même si cela ne reflète certainement pas la diversité de la faculté permanente, il avait jusqu'ici plutôt constaté des expressions de soutien aux étudiants, et non des propositions de dialoguer avec eux pour leur faire comprendre le cadre dans lequel leur mobilisation se situe et les effets qu'elle peut avoir. Il considère qu'il y a un petit groupe dont l'objectif est de créer le désordre, en lien avec des problématiques nationales, qui dépassent largement Sciences Po, et que cela sera difficile avec eux. Mais pour une autre partie, certainement majoritaire, dont des personnes qui ont participé à l'occupation de l'amphi Boutmy, il estime qu'un tel dialogue peut être fructueux. Il explique par ailleurs que la Direction ne connaît pas les étudiants qui étaient impliqués dans cette occupation, et n'a aucune idée de leur identité, en dehors des leaders assumés du mouvement. Les autres étudiants étaient masqués, et la police ne transmet pas l'identité des personnes verbalisées. Quelques noms ont circulé dans l'institution et sont parvenus à la Direction, mais uniquement par ouï-dire. Il n'y a en tout cas aucun fichage, aucune tentative d'obtenir des noms via les forces de l'ordre. La Direction essaye bien de savoir qui pilote le mouvement, mais cela repose sur l'action de la DVE. Le but probable de ce mouvement social par cette action était d'obliger Luis Vassy à faire intervenir la police. Depuis trois semaines, on avait pu constater que les actions devenaient de plus en plus dures, face à l'absence délibérée de réaction de la Direction. La « minute de silence » était progressivement devenue plus agitée et chargée en provocation. Il lit donc les événements du 14 avril comme l'aboutissement d'une logique visant à dépeindre coûte que coûte Sciences Po comme un enfer répressif. Ce n'est pourtant pas la réalité, et un dialogue rationnel avec les uns et les autres, y compris ceux qui sont mobilisés, peut donc avoir de l'intérêt.

Emiliano Grossman atteste que de nombreux membres du Conseil scientifique, qui ont assisté à une réunion organisée sur le sujet par la direction scientifique dans la matinée, sont disponibles pour coopérer et soutenir des mesures qui pourraient prévenir l'escalade dans le conflit. Il n'y a pas non plus de refus d'une intervention de la police, mais cette solution ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

Paul-André Rosental explique qu'une réunion, à l'initiative de Jeremy Perelman et de lui-même pour les DU/DD, a été en effet proposée hier, notamment à la suite des informations transmises par Kate Vivian au Codir, et a eu lieu ce matin même. La moitié environ des DU/DD a pu se libérer à cette occasion. Kate Vivian, qui était sur place à l'amphi Boutmy, avait fait état par écrit d'une opposition unanime et inédite au

dialogue, les étudiants plus ouverts se trouvant à l'extérieur de l'amphithéâtre ou du 27 rue Saint-Guillaume.

Cette réunion des DU et des DD a été en tout point conforme à la description qu'en fait Emiliano Grossman : la faculté permanente s'est dite disponible, la question des doyens a été abordée, et plusieurs collègues se sont effectivement proposés. Un sujet qui a été beaucoup discuté a été celui du timing. Les témoignages font ressortir l'existence dans le mouvement d'un noyau fermé à tout dialogue, qui embarque des étudiants moins engagés. Une question qui se pose est de savoir si Kate Vivian n'a pas été en mesure d'établir un dialogue parce qu'elle représentait l'administration ou parce qu'il y avait un parti pris plus radical de la part de ce mouvement. Les DU/DD seraient en tout cas intéressés par un dispositif permettant de solliciter très rapidement des membres de la faculté permanente respectés par les étudiants, même si un tel dispositif ne s'appliquerait que dans certaines situations.

Luis Vassy relève que l'enseignant, un magistrat à la Cour des comptes, qui donnait un cours de finances publiques en amphi Boutmy au moment de son occupation, s'est vu refuser de poursuivre son cours et a été contraint de partir, pacifiquement, mais dans des circonstances assez dures. Cet enseignant n'a eu droit jusqu'ici à aucune manifestation de soutien de la part de ses collègues. À l'inverse, des étudiants ont fait remonter le cas d'une enseignante qui, la veille de cette séance du Conseil, a laissé les étudiants du comité Palestine qui faisaient la tournée des amphis s'exprimer pendant 15 minutes avant de les faire applaudir, expliquant que c'était à la jeunesse de se mobiliser pour changer les choses. Il ne voit là aucune logique d'apaisement. Cela fait qu'il y a désormais des étudiants, certes minoritaires, qui sont stupéfaits de voir qu'à Sciences Po les enseignants prennent parti pour les étudiants qui occupent des amphis et qui s'interrogent sur la façon dont leur propre sécurité est garantie. Il doit donc y avoir un dialogue au sein de la faculté permanente pour ne pas aggraver la situation. D'ailleurs, si le texte de la pétition devait être diffusé au-delà de Sciences Po, il serait forcément perçu comme un soutien sans équivoque à l'occupation de l'amphi : quand il est écrit que « les mobilisations font partie de la formation des étudiants », dans le contexte du blocage, cela en fait un texte de soutien au blocage. Ce qui est une logique assez différente de l'offre faite par des membres de la faculté permanente de se rendre disponibles pour éviter les blocages et la venue de la police. Il faut donc aussi une discussion au sein de la faculté permanente pour dégager la ligne qu'elle souhaite pour Sciences Po, dans l'intérêt de l'institution. Le texte de la pétition conforterait en tout cas beaucoup de détracteurs de Sciences Po dans la vision qu'ils ont de cet établissement, malgré tous les efforts de Luis Vassy pour les corriger. Il rappelle cependant que la parole est libre, et que chacun agit selon ce qu'il pense être sa responsabilité.

Stéphanie Balme partage que, de manière générale, une partie des membres de la faculté permanente sont épuisés par la succession de crises RH, ou par les dernières séances du Conseil scientifique, qui ne se sont pas toujours déroulées de manière apaisée. Il y a beaucoup de sujets, qui ne touchent pas forcément à l'action de Luis Vassy, qui contribuent à ce sentiment et qui ont certainement contribué à ce qui est aussi exprimé dans la pétition, avec le besoin d'un retour à une certaine forme de

sérénité où les sujets, qui sont en particulier traités au Conseil, ne sont pas tous conflictuels, qu'il s'agisse des étudiants, des RH ou des questions académiques. Elle estime qu'autour de cette table, il n'y a que des gens qui souhaitent contribuer à cet apaisement en proposant des solutions. Sciences Po compte beaucoup de ressources, de choses qui fonctionnent bien. Si l'institution doit rendre des comptes à l'extérieur sur certains sujets, il ne faut pas pour autant négliger la vie au sein de cette université. Et tout ce qui contribuera à l'apaiser sera le bienvenu, permettant par exemple de mieux voir ce qui fonctionne bien et de lutter contre cet épuisement.

Luis Vassy répond qu'il faut certes de l'apaisement, mais que son expérience acquise lorsqu'il exerçait des fonctions sensibles dans des ministères lui a montré qu'une bonne part de la sérénité provient du fait de se prononcer sur la base d'éléments factuellement éprouvés : cela apaise d'une certaine manière la discussion en apportant une base commune de compréhension du problème. Signer un texte sans avoir vérifié la véracité des affirmations qui y figurent n'est en tout cas pas en soi une démarche d'apaisement, et rajoute plutôt de la tension, comme l'a illustré cette discussion sur ce qu'il y a de faux dans la pétition. Il convient ensuite de voir ce que l'on entend par « apaisement ». S'il s'agit d'approuver sans compromis toutes les demandes, qui s'avèrent de plus être contradictoires les unes avec les autres, comme dans le cas des salaires qui vient d'être évoqué, ce n'est pas vraiment de l'apaisement. L'apaisement, c'est de trouver une vision et une trajectoire communes. Le texte de la pétition fait état d'une « gouvernance unilatérale », ce que Luis Vassy juge un reproche surprenant. Il rappelle en effet la création de l'École du climat ou la question de la place à consacrer aux relations internationales, qui ont été ou sont très largement débattues dans les instances, dont le Conseil scientifique, ou des sujets comme l'Europe et l'IA. L'idée qu'il n'y aurait pas de délibération au sein de Sciences Po lui semble donc factuellement fausse, comme Sciences Po s'illustre à l'inverse par des délibérations quasiment en permanence sur tous les sujets, en dehors de décisions d'ordre public prises dans l'urgence, pour les raisons que Luis Vassy a déjà données. Il y a de l'écoute et du travail. La Direction va ainsi transmettre prochainement sa proposition sur les relations internationales, qui découle très largement des discussions tenues en Conseil autour du rapport. Elle tient donc bien compte de ce qui est dit dans cette instance. Il réfute à nouveau qu'être abrasif et autoritaire, ça soit de ne pas accorder l'intégralité des demandes qui sont faites, à plus forte raison quand ces demandes ne sont pas compatibles les unes avec les autres. Ce reproche renvoie en fait la Direction dans une situation impossible, puisque ces demandes comportent forcément une part de contradiction. Et si la situation est épuisante pour les membres de la faculté permanente, elle l'est encore plus pour Luis Vassy, qui subit des menaces de mort, des caricatures le présentant en bourreau, des insultes ou des mises en causes à répétition, y compris dans le texte de la pétition. La Direction de Sciences Po s'avère même l'univers professionnel le plus toxique qu'il ait connu, y compris comparé à des négociations avec la Russie sur les armes nucléaires ou avec l'Iran sur des libérations d'otage. Luis Vassy estime avoir la particularité d'être peu sensible au stress, et donc peu affecté par ces attaques personnelles, et il considère surtout qu'il s'agit d'une situation intéressante.

**13/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en économie, profil Économie internationale**

Pierre Cahuc présente les dossiers des trois candidatures étrangères reçues dans le cadre du recrutement en économie internationale. Les rapporteurs proposent d'accorder une dispense de qualification à Keith Head, mais de refuser celle-ci à Françoise Okah et Christophe Providence, qui n'ont pas présenté un dossier permettant de candidater à un poste de professeur des universités.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés la dispense de qualification pour la candidature de Keith Head.

Les membres du Conseil scientifique rendent, à la majorité des membres présents et représentés, un avis négatif sur la dispense de qualification pour la candidature de Françoise Okah.

Les membres du Conseil scientifique rendent, à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis négatif sur la dispense de qualification pour la candidature de Christophe Providence.

**16/ Avis sur l'obtention de la *tenure* de Philipp Brandt, département de sociologie**

Xavier Ragot présente le dossier de Philipp Brandt, Assistant Professeur au CSO. Ses travaux se situent à l'intersection de la sociologie économique, de la sociologie des organisations et de la sociologie du travail. Après des études en Allemagne, il a suivi un cursus de sociologie à l'université de Columbia, où il a obtenu un PhD u en 2016. Il a fait ensuite un post-doctorat de trois ans à l'université de Mannheim, avec différentes activités dont de l'enseignement, puis obtenu en septembre 2019 un statut d'*assistant professor* au CSO. Il a défendu son HDR en février 2026. Il a par ailleurs obtenu en 2023 un ERC Starting Grant en tant que *principal investigator*, ce qui est une reconnaissance de la qualité et du dynamisme de sa recherche, pour un projet intitulé "*Returns to Work in Occupational, Relational, and Corporate Settings*".

Le comité de *tenure* était composé de onze membres. Il s'est bien sûr appuyé sur le dossier standard comportant les publications, l'HDR, les documents de travail, etc. Sur les publications, le comité a relevé que Philipp Brandt comptait sept publications dans des revues internationales depuis 2017, des revues du meilleur niveau dans le champ de recherche comme *Sociological Science*, *The Socio-Economic Review*, *Poetics*, *Sociologica* ou *Zeitschrift für Soziologie*. Il a en outre publié deux chapitres dans des ouvrages et il vient de publier un livre à Columbia University Press, *Inside Data Science : Hackers and the Making of a New Profession*. En matière d'enseignement, les évaluations ont souligné la qualité de ses cours, avec des évaluations à Sciences Po allant de 80 à 100 % et un prix qui lui a été décerné lorsqu'il était en poste à Mannheim sur la qualité de son enseignement. Il a supervisé onze mémoires de master et co-

dirige deux thèses de doctorat au CSO. Son service à la profession revêt des formes variées : il organise un atelier au CSO, *“Work, Employment, and Professions”* et il figure dans différents *steering committees*, ce qui traduit la reconnaissance de son activité d’enseignant. Dans le dossier de sa *tenure*, cinq lettres avaient été demandées à des professeurs de premier plan au niveau international. Les cinq lettres ont été enthousiastes, soulignant la qualité et la visibilité de son travail, ou le fait qu’il aurait obtenu la *tenure* dans toutes les universités dont ces lettres provenaient. Pour certains professeurs, il figure dans le top 1 % de sa cohorte et qu’il est parmi les meilleurs jeunes sociologues en matière de réflexion dans son champ. Au vu de la qualité des lettres et du profil, il semble à Xavier Ragot que le dossier de Philipp Brandt coche tous les critères d’intérêt pour obtenir sa *tenure*, ce qui est d’ailleurs la conclusion unanime du rapport.

Florence Haegel, en l’absence d’interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l’unanimité des membres présents et représentés l’obtention de la *tenure* de Philipp Brandt.

### **17/ Avis sur l’obtention de la *tenure* de Damien Bol, département de science politique**

Julia Cagé explique que Damien Bol est *assistant professor* au CEVIPOF depuis 2024 et qu’il a obtenu son HDR en 2025. Avant cela, il a soutenu sa thèse en 2013 à l’université de Louvain, fait un post-doctorat à l’Université de Montréal et enseigné au King’s College à Londres, où il avait déjà obtenu une *tenure*. En matière de recherche, Damien Bol a recours à des expériences et à des enquêtes pour étudier le rôle des élections dans la façon dont les gens vivent la démocratie représentative, avec une perspective à la fois micro et comparative. Il a publié 44 articles dans des revues à comité de lecture et de nombreux chapitres d’ouvrage. Il a eu des articles publiés dans huit des revues qui composent le top 10 de la science politique (*Political Science Research, European Journal of Political Research, Comparative Political Studies...*). Il compte près de 3 100 citations de ses travaux sur Google Scholar, avec un indice h de 23 et i10 de 36. Les quatre avis extérieurs qui figurent dans le dossier sont unanimes pour reconnaître la qualité de ces travaux de recherche et considérer que Sciences Po, de même que n’importe quelle autre université en Europe ou aux États-Unis, a toutes les raisons de lui accorder la *tenure*. L’un de ces rapporteurs externes a qualifié de coup d’éclat le recrutement de Damien Bol par le CEVIPOF, comme il est l’un des académiques les plus importants sur le sujet des comportements politiques comparatifs dans le monde. Un autre considère que son dossier suffirait à lui tout seul à lui assurer une promotion au statut de *full professor* dans la plupart des universités de recherche en Europe ou aux États-Unis. En tant que représentante d’une autre discipline, Julia Cagé se dit elle aussi frappée, comme pour le dossier précédent, par la richesse des travaux du candidat, du point de vue des sciences politiques, mais aussi d’un point de vue pluridisciplinaire, avec des contributions notables entre autres à la sociologie électorale. Elle avait eu l’occasion, avant ce dossier, de lire quelques-uns de

ses travaux, mais ce dossier lui a permis de rentrer dans le détail et de constater qu'il avait une production d'une richesse incroyable, dont le dossier d'HDR donne d'ailleurs un bon résumé. Les recommandations du comité interne sont unanimes pour la *tenure*.

Hélène Combes rajoute que Damien Bol a lancé un réseau d'études électorales, rattaché au CNRS, et qu'au-delà de ses publications à l'international, il s'est aussi très bien intégré dans le tissu universitaire français.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés l'obtention de la tenure de Damien Bol.

### **18/ Avis sur l'obtention de la tenure de Jeanne Commault, département d'économie**

Carlo Barone indique que Jeanne Commault est *assistant professor* à Sciences Po depuis 2018. Précédemment, son parcours avait comporté un PhD au CREST – École polytechnique en 2017, un poste de *Max Weber Fellow* à l'EUI. Elle a obtenu son HDR en février 2026. Ses travaux se situent à l'articulation de la macroéconomie et de l'économie des ménages, avec une attention particulière portée aux décisions de consommation et d'épargne. Elle a publié deux articles depuis 2018, un article rédigé en solo, dans l'*American Economic Journal : Macroeconomics* en 2022 et un deuxième rédigé avec trois collègues dans l'*American Economic Review* en 2024. Elle compte par ailleurs plusieurs papiers qui sont actuellement des *work in progress* dont un en *revise and resubmit* pour le *Journal of Political Economy Macroeconomics*, un *field journal* du *Journal of Political Economy*. Son profil Google Scholar fait état de 174 citations, avec un h-index de 3. Jeanne Commault participe régulièrement à des colloques internationaux et elle est souvent invitée à présenter ses travaux lors de séminaires de recherche. Elle a enseigné le cours de *Core Economics* au collège universitaire, dans les campus de Reims et du Havre, et les cours de Macro 1 et de Macro 2 au *Master in Economics*. Elle a participé au comité de thèse de quatre doctorants et elle a contribué à plusieurs autres activités du département d'économie.

Les principaux critères de *tenure* portant sur l'activité scientifique utilisés par le département d'économie sont des publications dans les meilleures revues académiques d'économie générale (les "*Top Five Journals*") ou les meilleures revues du champ de spécialisation ("*Top Field*"), avec une préférence pour un petit nombre d'articles remarquables à une longue liste de publications peu citées. Le département attend au moins une publication dans une revue "*Top Five*", mais cette condition n'est ni nécessaire ni suffisante pour obtenir la *tenure*. Une publication dans une revue "*Top Five*" peut ne pas être considérée comme importante ou influente par rapport à un nombre conséquent d'articles très cités dans les meilleures revues du champ de spécialisation. Le nombre de citations des travaux d'un candidat dans la littérature est un indicateur de l'impact du candidat au sein de la profession. Les rapporteurs externes devront expliquer en quoi le candidat a développé de nouvelles idées et en

quoi il a ajouté de nouveaux développements à des théories développées par d'autres. Le département d'économie a sollicité neuf lettres de recommandation pour la *tenure*, dont cinq émanant de collègues suggérés par Jeanne Commault.

Les avis recueillis sont contrastés quant à la solidité du dossier, la productivité scientifique, l'impact et la visibilité des publications de la candide, l'absence de signaux concernant l'émergence de nouveaux programmes de recherche. Le département d'économie a rendu un avis défavorable à la tenure de Jeanne Commault.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique sur les possibilités d'extension d'une tenure. Il est indiqué que cette extension n'est pas possible, puisque la durée de la tenure est fixée contractuellement pour chaque discipline.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique rendent à la majorité des membres présents et représentés un avis négatif sur l'obtention de la tenure de Jeanne Commault.

### **15/ Avis sur l'obtention de la *tenure* de Manisha Anantharaman, département de sociologie**

Giacomo Parrinello présente le dossier de Manisha Anantharaman, avec laquelle il a déjà l'occasion de travailler dans le cadre d'AIRE (l'atelier interdisciplinaire de recherches sur l'environnement). Manisha Anantharaman est actuellement *Assistant Professor* au CSO, et était précédemment *associate professor* avec *tenure* dans une université d'arts libéraux (*liberal arts college*) américaine, une institution qui se limite au premier cycle. Elle a par la suite été recrutée à Sciences Po. Son parcours est atypique, parce qu'elle s'est intéressée dans un premier temps aux sciences naturelles, à la biologie, et qu'elle en est arrivée aux sciences sociales poussée par sa curiosité.

Manisha Anantharaman est une chercheuse qui œuvre dans les champs de la sociologie environnementale et de la justice environnementale, des champs où l'on interroge les relations entre inégalités environnementales et inégalités sociales. Pour cela, elle a recours à une multiplicité de méthodes. Une partie de ses travaux peut être aussi qualifiée comme relevant du champ de l'écologie politique, qui combine géographie, histoire environnementale, ethnographie et anthropologie. Ses travaux se concentrent sur des questions centrales pour la recherche environnementale en sciences sociales : la gestion de la gouvernance des déchets et du recyclage, les mobilités, depuis peu les plateformes numériques. Elle a su aborder ces questions centrales en traitant des inégalités sociales au sens large, prenant pendant une grande partie de sa carrière l'Inde comme terrain d'étude.

Les lettres sollicitées et signées par des chercheurs et chercheuses d'universités nord-américaines et de l'Europe du Nord sont très enthousiastes, qualifient sa recherche de "*groundbreaking*". Elle compte 14 publications dans des revues à comité de lecture, plus des chapitres dans des ouvrages. Son dossier comporte une pièce maîtresse, l'ouvrage issu de son HDR à Sciences Po en 2023, *Recycling Class : The Contradictions*

*of Inclusion in Urban Sustainability*, publié aux presses du MIT. L'ouvrage a été récompensé par des mentions honorables dans plusieurs prix, et toutes les lettres considèrent qu'il s'agit d'un travail extrêmement important, novateur à la fois d'un point de vue théorique et méthodologique. En matière d'enseignement à Sciences Po, toutes les évaluations de ses cours atteignent des niveaux allant de 94 à 100 %. Giacomo Parrinello note que cela est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'une femme, comme l'on peut constater d'énormes inégalités dans la quantification de la satisfaction des cours suivant qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. Manisha Anantharaman a acquis une visibilité et une reconnaissance à l'international qui est illustrée par sa participation à plusieurs instances disciplinaires en France, mais surtout à l'étranger. Sur l'intégration et la contribution à la vie scientifique de Sciences Po, la candidate à la tenure a repris la direction d'AIRE, , après avoir travaillé en partenariat avec Joost de Moor, en y impulsant une dynamique très positive avec les chercheurs de la faculté permanente, les post-docs et les doctorants. Il en va de même au CSO, où elle est impliquée à différents niveaux et dans différents aspects, y compris la coordination du séminaire du CSO. Selon toutes les lettres, Manisha Anantharaman remplit pleinement les conditions pour la *tenure* à Sciences Po dans les quatre principaux domaines. Elles soulignent qu'elle a un profil de chercheuse de pointe, avec une visibilité internationale, et qu'elle contribue au prestige et à la visibilité de l'institution en tant qu'université de recherche en sciences sociales, ce qui est exactement ce dont Sciences Po a besoin.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés l'obtention de la tenure de Manisha Anantharaman.

### **15/ Avis sur l'obtention de la *tenure* de Bastian Betthäuser, département de sociologie**

Pierre Cahuc expose l'avis unanimement positif de toutes les parties prenantes qui ont examiné la candidature de Bastian Betthäuser.. Celui-ci a rejoint Sciences Po en tant qu'*assistant professor* au CRIS depuis septembre 2021. Il travaille sur les inégalités sociales, la mobilité sociale, l'éducation, les politiques publiques (notamment les déterminants du développement éducatif des enfants), la transmission intergénérationnelle des inégalités et le rôle des institutions et des politiques publiques dans la structuration des destinées sociales. Il a un ensemble de publications que l'on peut qualifier d'excellent, avec des articles dans *Nature Human Behaviour*, *European Sociological Review* et *The British Journal of Sociology*. On a pu constater sur Google Scholar une hausse exponentielle de ses citations. Il a obtenu récemment un ERC Starting Grant. Son investissement au service de Sciences Po est très apprécié par ses collègues, comme en témoigne le rapport de *tenure*. Il a la charge de l'organisation du séminaire hebdomadaire, il a organisé des conférences, il est très impliqué dans l'évaluation d'articles pour des revues de premier plan, et contribue aussi au LIEPP. En ce qui concerne ses engagements dans l'enseignement et l'encadrement, ils sont là

encore extrêmement diversifiés, avec de très bonnes évaluations sur ses cours. Les lettres soulignent toutes le fait que Bastian Betthäuser constitue un excellent recrutement, dont le dossier justifie pleinement l'obtention de la tenure. Pierre Cahuc s'associe sans hésite à cet avis.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés l'obtention de la tenure de Bastian Betthäuser.

## **19/ Avis sur la demande d'autorisation de Stefan Pollinger à co-diriger la thèse de Niklas Schoch**

Florence Haegel indique que pour cette question, un dossier a été partagé sur le Drive.

En l'absence d'interventions, elle propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la demande d'autorisation de Stefan Pollinger à co-diriger la thèse de Niklas Schoch.